REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 04 novembre 2013

L'an deux mil treize et le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le trente-et-un octobre s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

<u>Date de convocation</u>: 31/10/2013 <u>Membres du Conseil municipal</u>: 11 Ayant pris part à la décision: 7

<u>Présents</u>: Ms Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Valérie Ponsard – Yann

Liotard – Thierry Julien – Rémi Horvath – Sylvain Melmoux

<u>Absents</u>: Ms Jean-Jacques Defaite - Philippe Faure - Denis Viscuso - Bénédicte

Nicolet Vidal.

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage: 12/11/2013

COMPTE RENDU

Ordre du jour

<u>43/2013 – Délibération : Syndicat intercommunal de la route Laffrey-La Morte – affectation des résultats au Budget Primitif de Laffrey suite à sa dissolution.</u>

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'affectation des résultats du Syndicat au Budget Primitif 2013 de Laffrey suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de la route Laffrey-La Morte, en fonction de la clé de répartition prévue par les statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats :

- -En fonctionnement pour l'excédent de fonctionnement compte 002 : 474.38 €
- -Et en investissement pour l'excédent d'investissement compte 001 : 3 667.13 €
- -D'intégrer ces résultats dans le budget primitif 2013 par décision modificative.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

44/2013 - Délibération modificative d'ouverture de crédits :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de réaliser des ouvertures de crédits au budget primitif M14 2013 de la commune pour :

-Intégrer les résultats suite à la dissolution du SI de la route Laffrey-La Morte :

- compte 002 : 474.38 €
- compte 001 : 3 667.13 €

-Financer la location d'un nouveau photocopieur de marque Riso, qui a fait l'objet d'un avoir de 41 325.40 € (compte 778) versé par la société Riso et d'un débit du même montant (compte 678) à régler à la société Rex Rotary. En effet, suite à la dénonciation du contrat avec GE Capital (Rex Rotary), la société RISO France a versé à la commune, au titre d'un nouveau partenariat, le montant du rachat de l'ancien photocopieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture de crédit décrite ci-dessus.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>45/2013 – Autorisation d'encaisser un chèque de 15.79 € de la société Chèque Déjeuner.</u>

Madame le Maire informe l'assemblée du chèque adressé à la commune par la société Chèque Déjeuner d'un montant de 15.79 € et représentant le montant de la ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner perdus ou périmés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'encaissement de ce chèque.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

46/2013 - Demande de dégrèvement de facture d'eau de M. Eric Denizart.

Madame le Maire rappelle la délibération du 02/09/2013 par laquelle le Conseil municipal avait différé sa décision concernant ce dossier.

Elle rappelle le courrier de M. Eric Denizart en date du 21/05/2013. Il construit une maison au lotissement La Pacodière et il demande un dégrèvement concernant sa facture d'eau 2012/2013 suite à une fuite d'eau due au gel puis au dégel du robinet d'arrêt d'eau au bout du plymouth d'arrivée d'eau du chantier.

Compte tenu des circonstances accidentelles qui ont occasionnées une consommation involontaire, M. Eric Denizart informe qu'une consommation normale pour la réalisation d'une construction est d'environ 40 m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder un dégrèvement à M. Eric Denizart compte tenu des circonstances décrites ci-dessus et de ne lui facturer qu'un volume de 40 m3.

Cette délibération est votée par 6 voix POUR et 1 Abstention (Valérie Ponsard).

47/2013 – Délibération : <u>Autorisation de signature d'un bail</u> emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes de la Matheysine pour l'autoriser à intervenir sur les propriétés communales dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site de la Prairie de Rencontre.

Madame le Maire expose le bail emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes de la Matheysine pour l'autoriser à intervenir sur les propriétés communales dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site de la Prairie de Rencontre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes de la Matheysine pour l'autoriser à intervenir sur les propriétés communales dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site de la Prairie de Rencontre.

Cette délibération est votée par 6 voix POUR et 1 Abstention (Madeleine Garnier).

<u>48/2013 – Délibération : Autorisation de signer la convention autorisant EDF à occuper le terrain communal cadastré B 506 pendant les travaux de remplacement de la conduite forçée du Lac Mort.</u>

EDF exploite la chute du Lac Mort en qualité de concessionnaire depuis 1933 aux fins de production d'énergie électrique.

En 2010, la commune a autorisé par convention EDF à occuper temporairement ses terrains à Laffrey afin d'y entreposer un tuyau permettant de recueillir les fuites d'eau de la galerie en amont de la conduite forçée du Lac Mort. La convention est arrivée à échéance le 31/12/2011 et EDF demande à la commune un prolongement du délai d'occupation du terrain cadastré B 506 jusqu'au 31/12/2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature de la convention avec EDF prolongeant le délai d'occupation du terrain cadastré B 506 jusqu'au 31/12/2014.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

49/2013 – Autorisation de signer la convention de promesse de bail et de bail avec la société Towercast pour lui réserver la parcelle communale cadastrée B480 à St-Pierre-de-Mésage aux fins d'implantation de systèmes antennaires TNT.

La société Towercast a pour activité l'aménagement la construction et l'exploitation de sites de diffusion, en mutualisation complète pour des utilisateurs de technologie sans fil (radio FM, Télévision Numérique Terrestre, etc...).

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil du 27/06/2011 qui a approuvé la signature de la convention pour la réalisation de travaux consistant en l'implantation de systèmes antennaires TNT et à l'installation d'un local technique de type Shelter sur la commune de Saint-Pierre-de-Mésage. L'emplacement choisi est situé sur la parcelle B480 située au lieu-dit « Les Noyarets et Paillets » à St-Pierre-de-Mésage, qui appartient à la commune de Laffrey. En contrepartie de la mise à disposition d'une surface d'environ 50 m² dans les emprises au sol, la société doit verser à la commune de Laffrey un loyer annuel de 1500 € HT, révisable annuellement selon le coût de la construction INSEE, et cela pour une durée de dix ans avec reconduction tacite de période équivalente, ceci faisant l'objet de la signature d'une convention entre les parties.

Actuellement, compte tenu du calendrier du CSA et du délai d'attente avant l'appel d'offre pour la diffusion des 6 nouvelles chaines de la TNT fin 2014, la société Towercast a besoin de réserver cet emplacement en vue de cette échéance. Elle propose donc une promesse de bail en sus du bail principal, en tenant compte d'une mise en service des 6 chaines de la TNT pour avril 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention de promesse de bail et de bail avec la société Towercast pour lui réserver la parcelle communale cadastrée B480 à St-Pierre-de-Mésage aux fins d'implantation de systèmes antennaires TNT.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>50/2013 – Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le financement des travaux de défense incendie.</u>

M. le Maire expose le projet de travaux de réseaux et défense incendie dans le cadre de la réhabilitation et du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Laffrey Un dossier de demande de subvention a été adressé au Conseil Général le 25/09/2013 qu'il s'agit de compléter par la présente délibération autorisant la demande de subvention :

Plan de financement :

- -Côut total hors taxe des travaux hors options de 125 499.50 €.
- -Entreprise : SOGREAH
- -Financement :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Département		25/09/2013		
Participation du demandeur : Autofinancement et ou emprunt	Emprunt			

Elle demande à l'assemblée l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général de l'Isère.

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
- -Adopte le projet de travaux de réseaux et défense incendie dans le cadre de la réhabilitation et du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Laffrey
 - -Approuve le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- -Autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Général de l'Isère.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>51/2013 – Enquête publique Rochas-Lamothe – conclusions du commissaire-enquêteur.</u>

Madame le Maire rappelle la demande de Ms Rochas et Lamothe qui souhaitent acquérir une partie de l'ancien chemin communal aujourd'hui désaffecté qui reliait autrefois Laffrey à la commune de Cholonge. Cette parcelle avait été louée à partir de 1959 par la commune de Laffrey à M. Rochas et à son beau-frère. Depuis ils y ont installé une construction à usage d'habitation.

La délibération du 27/05/2013 avait autorisé la mise en œuvre de la procédure de cession prévue à l'article L 161 -10 du code rural et l'ouverture de l'enquête publique.

Par la suite, l'enquête publique s'est déroulée du 01/08/2013 au 15/08/2013 pour « le déclassement et la vente à la famille Rochas-Lamothe du chemin communal au droit de la parcelle C 741 ».

Madame le Maire expose les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique à savoir : « aucune observation ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la vente aux consorts Rochas-Lamothe pour un montant de 1000.00 € répartis à hauteur de 400.00 € à la charge de Madame Lamothe et 600.00 € à la charge de Mme Rochas ; les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>52/2013 – Enquête publique Rémi Horvath – conclusions du commissaire-enquêteur.</u>

Madame le Maire rappelle la demande de M. Rémi Horvath qui souhaite acheter une partie du chemin rural à proximité de sa propriété lieu-dit La Pivodière.

La délibération du 04/03/2013 avait autorisé la mise en œuvre de la procédure de cession prévue à l'article L 161 -10 du code rural et l'ouverture de l'enquête publique.

Par la suite, l'enquête publique s'est déroulée du 16/08/2013 au 30/08/2013 pour « la vente d'un chemin rural à déclasser à Monsieur Rémi Horvath – parcelle C 372».

Madame le Maire expose les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique à savoir : « avis favorable ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la vente au prix fixé par les Domaines soit 200.00 € forfaitaires avec frais à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération est votée par 6 Voix POUR et 1 Abstention (Rémi Horvath).

Divers

Travaux d'isolation des combles de l'appartement communal loué par M onsieur Guillaume Chambat.

Fait et délibéré les mois jours et an que dessus et ont signé les membres présents

Séance du 04 novembre 2013

<u>43/2013 – Délibération : Syndicat intercommunal de la route Laffrey-La</u> <u>Morte – affectation des résultats au Budget Primitif de Laffrey suite à sa</u> <u>dissolution.</u>

44/2013 – Délibération modificative d'ouverture de crédits :

<u>45/2013 – Autorisation d'encaisser un chèque de 15.79 € de la société Chèque Déjeuner.</u>

46/2013 – Demande de dégrèvement de facture d'eau de M. Eric Denizart.

<u>47/2013 – Délibération : Autorisation de signature d'un bail</u> emphytéotique administratif avec la Communauté de Communes de la

Matheysine pour l'autoriser à intervenir sur les propriétés communales dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site de la Prairie de Rencontre.

<u>48/2013 – Délibération : Autorisation de signer la convention autorisant EDF à occuper le terrain communal cadastré B 506 pendant les travaux de remplacement de la conduite forçée du Lac Mort.</u>

49/2013 – Autorisation de signer la convention de promesse de bail et de bail avec la société Towercast pour lui réserver la parcelle communale cadastrée B480 à St-Pierre-de-Mésage aux fins d'implantation de systèmes antennaires TNT.

<u>50/2013 – Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le financement des travaux de défense incendie.</u>

<u>51/2013 – Enquête publique Rochas-Lamothe – conclusions du commissaire-enquêteur.</u>

<u>52/2013 – Enquête publique Rémi Horvath – conclusions du commissaire-enquêteur.</u>

ELUS	SIGNATURE	
Hélène Perrin	<u>Présente</u>	
Madeleine Garnier	<u>Présente</u>	
Thierry Julien	<u>Présent</u>	
Jean-Jacques Defaite	<u>Absent</u>	
Philippe Faure	<u>Absent</u>	
Rémi Horvath	<u>Présent</u>	
Yann Liotard	<u>Présent</u>	
Sylvain Melmoux	<u>Présent</u>	
Bénédicte Nicolet	<u>Absente</u>	
Valérie Ponsard	<u>Présente</u>	
Denis Viscuso	<u>Absent</u>	

Actes certifiés exécutoires Publiés le 12/11/2013